

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018**

Délibération
n° 2018.09.292

**Rapport annuel du
délégué de service
public eau potable -
Année 2017 : AGUR -
Secteur de l' ex
SIAEP de la Boème
(communes de Claix,
Mouthiers sur Boème,
Plassac-Rouffiac,
Roullet Saint Estèphe
et Voueil et Giget)**

LE VINGT SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 septembre 2018**

Secrétaire de séance : Monique CHIRON

Membres présents :

Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Mireille BROSSIER, Jean-Christophe THIAN

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Zahra SEMANE, Jeanne FILLOUX à Michaël LAVILLE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Joël GUITTON à François ELIE, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Pascal MONIER à Philippe VERGNAUD, Catherine PEREZ à Gérard BRUNETEAU

Suppléant(s) :

Michel GERMANEAU par Mireille BROSSIER, Thierry MOTEAU par Jean-Christophe THIAN

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Véronique ARLOT, Bernard CONTAMINE, Catherine DEBOEVERE, Jeanne FILLOUX, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Joël GUITTON, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Eric SAVIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2018

**DELIBERATION
N° 2018.09.292**

EAU

Rapporteur : Monsieur DOLIMONT

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE - ANNEE 2017 : AGUR - SECTEUR DE L' EX SIAEP DE LA BOËME (COMMUNES DE CLAIX, MOUTHIER SUR BOËME, PLASSAC-ROUFFIAC, ROULLET SAINT ESTEPHE ET VOEUIL ET GIGET)

GrandAngoulême exerce depuis le 1er janvier 2018 la compétence eau sur l'ensemble des 38 communes de son territoire. Le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la Boëme (communes de Claix, Mouthiers sur Boëme, Plassac-Rouffiac, Rouillet Saint Estèphe et Voeuil et Giget) étant inclus en totalité dans celui de l'agglomération a été dissous à la même date. Il revient à GrandAngoulême de prendre acte du rapport annuel du délégataire du service public de l'eau potable exercé par AGUR pour l'année 2017

En effet, conformément aux articles du chapitre 11 du contrat signé le 16 avril 2014 et prenant effet le 1^{er} janvier 2015, qui s'applique sur le périmètre de l'ex-SIAEP de la Boëme, liant la collectivité à l'exploitant, ce dernier est tenu de produire chaque année un compte-rendu technique et financier. Par ailleurs, l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales prévoit que ce compte-rendu doit être présenté à la collectivité maître d'ouvrage. Ce rapport permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la première réunion suivante de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Une synthèse de ces données est présentée ci-après.

Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 18 septembre 2018,

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 19 septembre 2018,

Je vous propose :

DE PRENDRE ACTE du compte rendu technique et financier d'AGUR, délégataire du service public d'alimentation en eau potable, sur le périmètre de l'ex- syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la Boëme (communes de Claix, Mouthiers sur Boëme, Plassac-Rouffiac, Rouillet Saint Estèphe et Voeuil et Giget) pour l'exercice 2017.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

09 octobre 2018

Affiché le :

09 octobre 2018

PERIMETRE COMMUNAUTAIRE

Depuis le 1^{er} Janvier 2015, AGUR a la charge de l'exploitation du service d'alimentation en eau potable sur le périmètre de l'ex SIAEP de la BOEME.

L'avenant n°1, signé le 12 mai 2016, acte la réalisation de travaux visant à réduire la consommation énergétique du service et l'impact financier qui en découle.

Par l'avenant n°2, signé le 14 mai 2018, le contrat de délégation est transféré au GrandAngoulême et le SIAEP de la BOEME est dissout.

Les éléments indiqués ci-dessous sont issus des comptes rendus technique et financier transmis par le délégataire.

Eléments techniques

Contexte

Population desservie	9635 habitants
nombre d'abonnements au 31 décembre	4622

Bilan d'eau

volume importé	699 351 m3
<i>dont SMPP du Turonien</i>	<i>681 223 m3</i>
<i>dont GA</i>	<i>18 128 m3</i>
volume exporté	17 306 m3
volume mis en distribution	682 045 m3
volume consommé	508 102 m3

Indicateurs de performance réglementaires

Code	indicateurs réglementaires	2017
Gestion des abonnés		
D 101.0	Nombre d'habitants desservis	9635
D 102.0	Prix du service au m3 pour 120 m3 (eau potable)	2,24 €/m3
P 151.0	Taux de réclamations pour 1000 abonnés	1,73
P 151.1	Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées (pour 1000 abonnés)	4,3‰
P 154.0	Taux d'impayés sur factures de l'année précédente	0,71%
Qualité de l'eau		
P 101.1	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	100%
P 102.1	Taux de conformité des prélèvementsss physico-chimiques	100%
Gestion du réseau		
P 103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105
P 104.3	Rendement du réseau de distribution	75,5%
P 106.3	Indice linéaire des pertes en réseau (<i>en m3 / km de réseau / jour</i>)	1,99
P 107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	sans objet

Éléments financiers

La partie « **charges** » du compte d'exploitation 2017 pour le périmètre communautaire se monte à **347 535 €**.

La partie « **produits** » du compte d'exploitation 2017 pour le périmètre communautaire se monte à **371 421 €**.

Résultat : 23 886 €